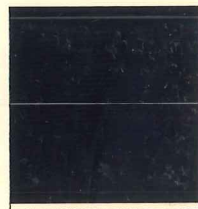


Timbres-Taxe

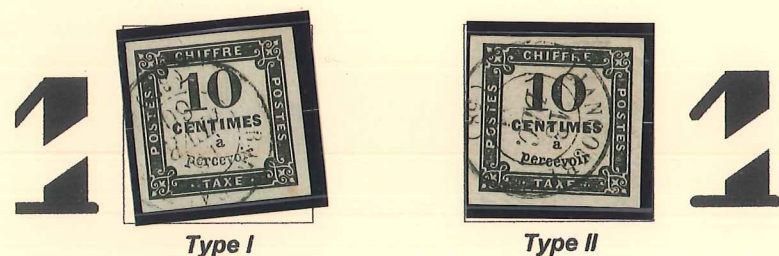
(1859-1900)

Lithographié 1859



N°1 10c Noir

Typographié 1859



Type I

Type II

N°2 10c Noir

Le premier timbre-taxe a été mis en service le 1^{er} janvier 1859 . Pour une fabrication rapide, l'Imprimerie Impériale produit d'abord un timbre lithographié, et en même temps l'impression en typographie ; elle commence fin février 1859 .

Le 1^{er} janvier 63 si l'affranchissement reste fixé à 10c, la taxe de non-affranchissement passe à 15c . Un chiffre-taxe de 15c est donc émis mais, sa fabrication est suspendue pendant le siège de Paris . Les bureaux sont alors approvisionnés à l'aide de vignettes lithographiées à Bordeaux . Les deux timbres sont retirés fin septembre 1871 .

Le 1^{er} septembre 71 l'affranchissement de base passe à 15c et la taxe à 25c . Les timbres de 25c ne sortent que fin septembre en même temps que le 40c bleu et le 60c bistre . En mai 78 parait une dernière émission avec le 30c et le 60c . Même si leur emploi est réduit l'Administration veut faciliter leur utilisation avec un nouveau type dentelé .

Son adoption est annoncée par décision ministérielle du 06/08/80 . Tout innove : le dessin, l'impression par l'Atelier de Fabrication des timbres, il est dentelé et au format des autres timbres .

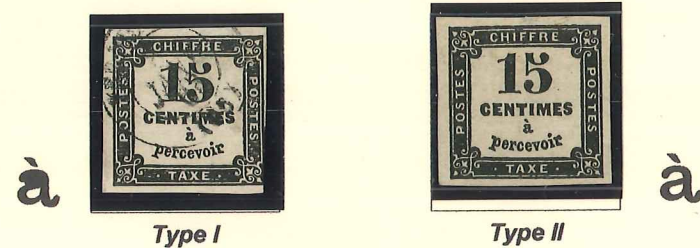
En avril 84 les 1,2 & 5f. sont réimprimés en brun Van Dyck pour éviter des erreurs et pour mettre fin à des maquillages frauduleux transformant des 2f. en 5f. à l'aide d'un chiffre 5 récupéré sur une vignette de 5c .

Dix ans après, l'Administration décide de donner une couleur distincte à chaque valeur afin de faciliter le travail des agents . Les valeurs seront émises au fur et à mesure de la modification des tarifs .



Convocation à comparaitre envoyée par commissaire de police
10c type II (27/08/1862)

Typographié 1863



Type I

Type II

N°3 15c Noir



Charge manuscrite
au lieu de 15c

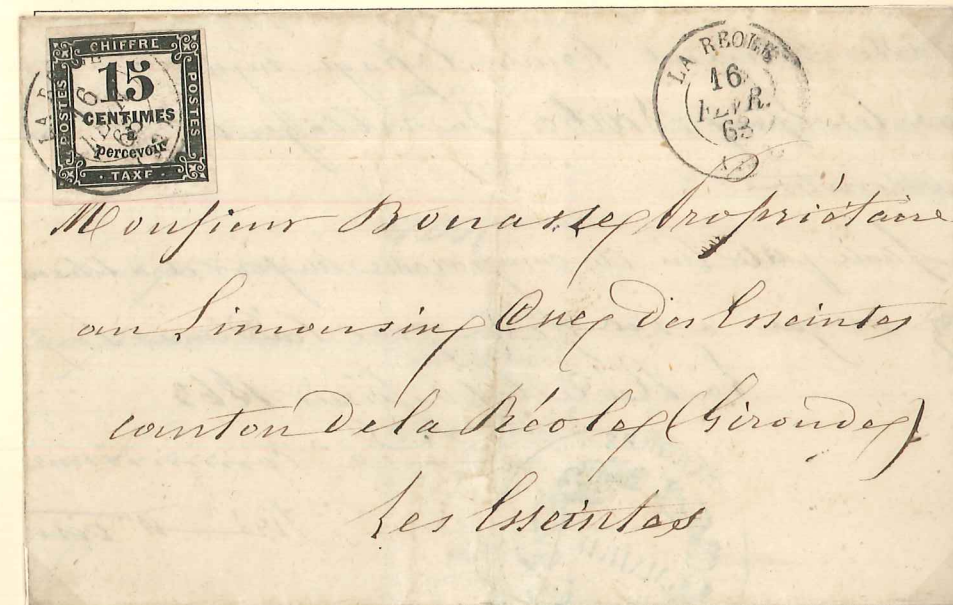


é en ligne



Dentelé ?

En septembre 71 suite à l'augmentation des taxes, certains agents transformèrent le 1 en 2 sur le 15c .



Convocation à comparaitre envoyée par commissaire de police
15c type II (16/02/1863)

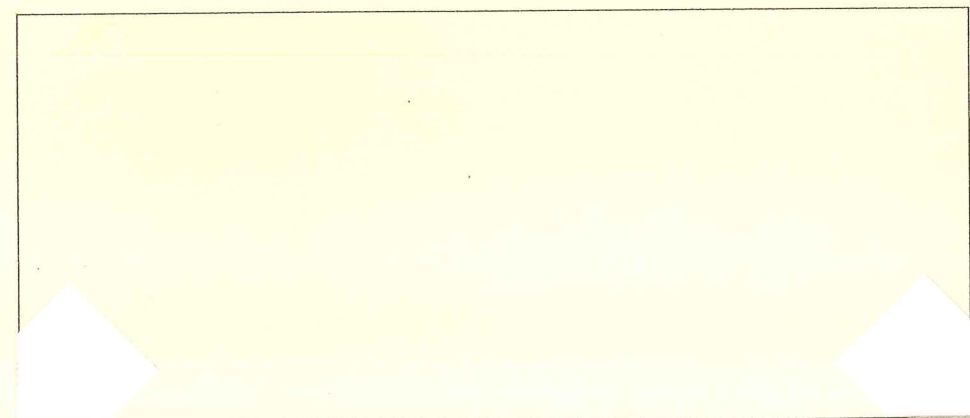
Lithographié 1870



N°4 15c Noir



Petits chiffres
des G.C.



Avertissement avant contrainte des Contributions Indirectes
15c Bordeaux (09/08/1871)

Typographié 1871 - 1878

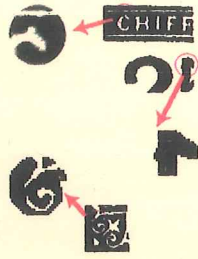


Type I
1871



Type II
1873

N°5 25c Noir



Perforé en ligne



Type I (09/11/1871)



N°6 30c Noir



N°7 40c Bleu



N°8 60c Jne.-Bistre



N°9 60c Bleu

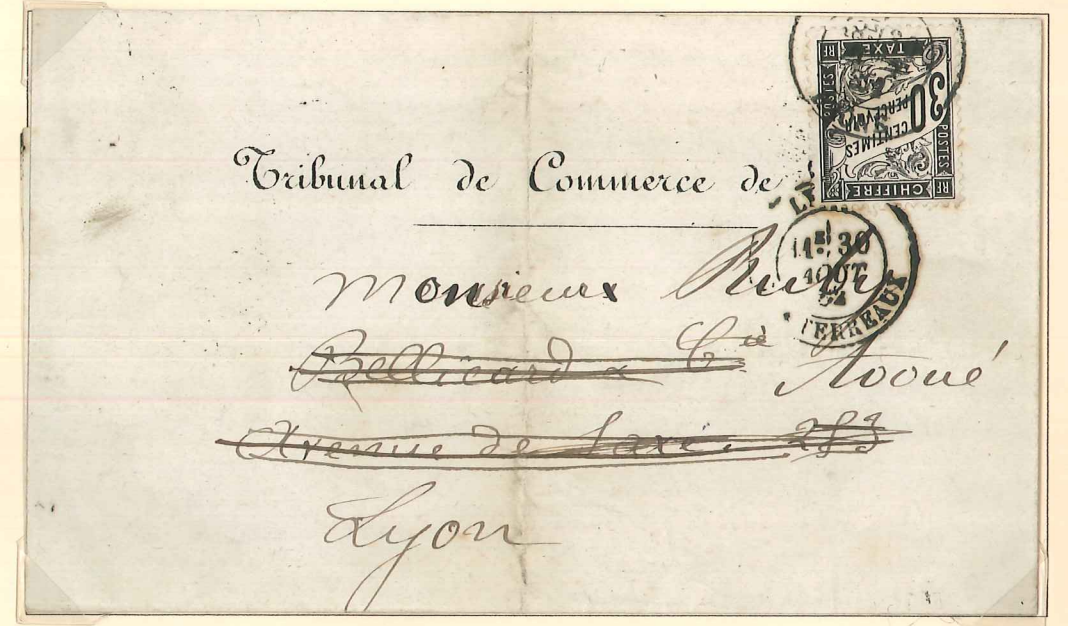


Convocation à comparaitre envoyée par commissaire de police (24/05/1879)

Généralisation de l'emploi des Chiffres-Taxe

En août 1880 une décision ministérielle change le type Chiffre-Taxe à 30c. Ce sera le type BANDEROLLE ou le nom du dessinateur. L'emploi de ce timbre reste sur les lettres de PORT LOCAL.
 Le 1^{er} octobre 1882 que toutes les taxes à percevoir sur les objets non affranchis ou insuffisamment affranchis, le sont à l'aide de Chiffres-Taxe. La réforme implique, la disparition des taxes manuscrites ou au tampon et l'usage de nombreux Chiffres-Taxe permettant toutes les perceptions.

Avant le 1^{er} octobre 1882 l'utilisation de ce type est fort rare plus rare que celle du 30c carré qu'il remplace.

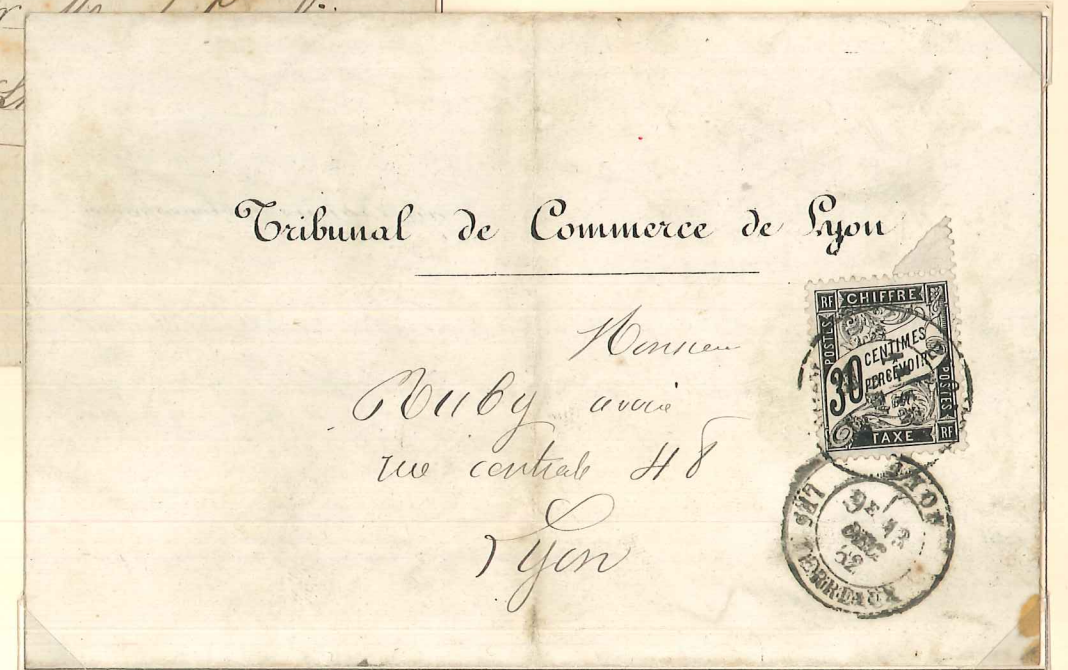


Lettre du 30 août 1882 Port Local LYON
 Tarif Port Du < 15g du 01/05/1878 = 30c



Lettre du 16 octobre 1888 Port Local PARIS
 Convocation à l'examen de Bachelier
 Tarif Port Du < 15g du 01/05/1878 = 30c

Au lendemain du 1^{er} octobre 1882 toutes les lettres simples non affranchies seront taxées avec ce 30c qui va devenir aussi courant qu'il était rare avant.



Lettre du 13 décembre 1882 Port Local LYON
 Tarif Port Du < 15g du 01/05/1878 = 30c

Type DUVAL 1881 - 1892



N°10 1c Noir



N°11 2c Noir



N°12 3c Noir



N°13 4c Noir



N°14 5c Noir



N°15 10c Noir



N°16 15c Noir



N°17 20c Noir



N°18 30c Noir



N°19 40c Noir



N°20 50c Noir



N°21 60c Noir



N°22 1f. Noir



N°23 2f. Noir



N°24 5f. Noir

Type DUVAL 1884



N°25 1f. Marron



N°26 2f. Marron



N°27 5f. Marron

N° 1485.
7123-1. 22147-31.
1/32 Spécial 637.

Timbre à date
du jour d'arrivée.

Sur les correspondances
pour Paris
METTEZ
le n° de l'arrondissement.

Titulaire du chèque

126 132
2 MAI 1934
48, rue Emile Guichenné.

RÉEXPÉDIÉES PAR LE BUREAU DE

Pour l'envoi des valeurs recouvrables à Paris, se confirmer aux indications figurant au verso.

TABLEAU N° 1.

NOMS DES DÉBITEURS.	MONTANT DES VALEURS PAYABLES		DATES D'ÉCHÉANCE.	Numéro indi- quant le motif du renvoi (tableau n° 2.)
	à vue.	à date fixe.		
l'ougué		253 55	30/4	
Lakou		400	"	
leoyoulet	imp	500	"	35
Puf au		69	"	
Larkou		107 60	"	
TOTAL GÉNÉRAL		1330 15		

TABLEAU N° 2.

MOTIF DE RENVOI DES VALEURS.
Le numéro correspondant au motif du renvoi de la valeur est reproduit dans la dernière colonne du tableau n° 1.)

- Débiteur décédé
- Débiteur inconnu
- Valeur refusée
- Débiteur absent, ne s'est pas présenté pour se libérer dans le délai réglementaire.
- Débiteur avisé ne s'est pas présenté au bureau.
- Débiteur parti sans laisser d'adresse.
- Mentions non autorisées.
- Valeur ne remplissant pas les conditions exigées sur le timbre.
- Nombre de valeurs supérieur au maximum autorisé (voir au verso).
- Montant total des valeurs excédant 5.000 francs.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
POSTES, TÉLÉGRAPHES
ET TÉLÉPHONES.

Timbre à date
du jour d'arrivée.

en cas
de
reexpé-
dition.

Timbre à date
du jour
de règlement.

RÈGLEMENT DE COMPTE :

(Nom du débiteur)
La valeur (.....) a été réexpédiée à

La valeur (.....) a été réexpédiée à

La valeur (.....) a été réexpédiée à

Montant du bordereau

Montant des valeurs
ci-incluses non recou-
vrées

Montant des valeurs
recouvrées

Montant des valeurs recouvrées ... 830 15

FRAIS À DÉDUIRE

Taxe d'affranchissement

Droit de timbre

Droit de présentation
des valeurs non re-
couvrées

Droit de com-
mission
sur
le
mandat

Montant du mandat ci-joint ... 919 70

Montant des taxes restant dues
par le déposant sur les valeurs
non recouvrées renvoyées

Type DUVAL 1893 - 1935

N°28 5c



Bleu



Bleu pâle

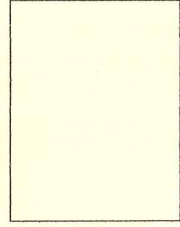


Brun

N°29 10c



Brun-jaune



Brun-rouge

N°31 20c



N°30 15c Vert-jne.



Olive



Olive foncé



N°32 25c Rose

N°33 30c



Rouge pâle



Rouge vif



N°34 30c Rge.-orange



N°35 40c Rose



N°36 45c Vert

N°37 50c



Lilas-brun



Lilas-brun fcé.



N°38 60c Vert



N°39 1f. Rose / paille

N°40 1f.



Lil.-brun / paille



Lil.-brun / jaun.



N°40A 1f. Lil.-brun / blanc



N°41 2f. Rge.-orange



N°42 2f. Violet



N°42A 3f. Lilas-rose

Today I am joining you with a few postcards.

With remembrance to all

Yr. Devoted

Monsieur Desbar

Directeur Honoraire

des Et. Inductes

+ de 5 mots = 20c
d'où taxe 10c x 2 = 20c
Ce 8 juin 1921
Tarif du 1/4 au 1/5 26

CORRESPONDANCE

ADRESSE

ROMANIA

le officier Roumain
ment-endorimage
es la guerre -
(l'autre rive du Danube
ulgares)

indie la nature pour pour
vous et bien portant
vous embrasse tous

Paris 11

Employé tardif
d'at 34

305992

305992

305992

PARIS 26
12 *
7 -10
17
AUG 21

Mademoiselle Falabaud

rue des Bésiers

Angoulême

Imp. Fauchoux, Chelles

Cherbourg

15/16 8h 30

7

Charles

Abainville

Mieux

1520000

Faux Taxe (1859 - 1900)

15 C Typographié
(Y & T N° 3)

Faux



Dessin baveux, qualité de papier trop épais .

20 C Type Duval
(Y & T N° 17)

Faux

Vrai

Faux



La grille en haut et à droite du timbre est nette sur le vrai et floue sur le faux .

60 C Brun / jaunâtre
Non émis

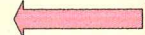
FAUX



Dentelure : 14x13 1/2

En 1896 on a imprimé un 60c brun/jaunâtre livré aux bureaux de poste en début d'année et aussitôt retiré sans être utilisé . Tout le stock a été incinéré à l'exception de quelques pièces . Il fut réimprimé à l'occasion de l'Exposition philatélique de 1900 mais à nouveau incinéré .

Des faux ont été réalisés à partir du 60c des colonies (émissions générales) faussement dentelés . Le premier exemplaire d'une nuance violacée a une dentelure normale 14x13 1/2 . Le second dont la couleur est proche du 60c détruit a une dentelure 13x13 1/2 .



Dentelure : 13x13 1/2